



Via Prévention est une instance paritaire créée en vertu de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (L.R.Q., c. S-2.1). Il s'agit d'un organisme autonome, sans but lucratif, fondé et administré par des associations d'employeurs et de travailleurs des secteurs d'activité économique du transport, de l'entreposage et des services relatifs à l'environnement.

« Article 101 : L'association sectorielle a pour objet de fournir aux employeurs et aux travailleurs appartenant au secteur d'activité qu'elle représente, des services de formation, d'information, de recherche et de conseil. »

Le contenu de cette formation est en conformité avec la législation actuelle sur la santé et la sécurité du travail.

Cette formation est admissible comme dépense de formation en vertu de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (no. Agrément : 0057393).

CONDITIONS PRÉALABLES

Afin d'assurer l'efficacité de nos programmes d'apprentissage, nous croyons nécessaire que les conditions préalables suivantes soient remplies :

Pour l'entreprise (session en entreprise)

- Présence d'un gestionnaire
- Fournir un local et les équipements requis pour la session de formation

Pour le participant

- Savoir lire et écrire en français (fonctionnel)

CLIENTÈLE VISÉE

La formation s'adresse à des conducteurs de camion-benne, à des représentants de comité santé-sécurité et à des gestionnaires.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Promouvoir auprès des participants les règles de sécurité lors de la conduite et de l'opération d'un camion à benne basculante.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

À la fin de la formation, le participant sera en mesure de :

- Connaître les responsabilités des différents intervenants (chauffeurs, employeurs, maîtres d'œuvre)
- Connaître les principaux risques liés à l'utilisation d'un camion-benne
- Déterminer les actions à prendre pour protéger la santé et sa sécurité des conducteurs
- Connaître les règles de circulation sur les chantiers de construction

CONTENU DU COURS

1. Introduction

- Les accidents
- La réglementation

2. Les tâches effectuées autour du véhicule

- Règles générales
- Le nettoyage de la benne
- Le déneigement

3. L'état du véhicule

- La ronde de sécurité
- L'entretien préventif
- L'entretien du système hydraulique
- Le contrôle des énergies
- Les matières dangereuses

4. La conduite

- La sécurité routière
- Les heures de conduite et de repos
- Les usagers vulnérables
- Les manœuvres de recul

5. Le chargement et le déchargement de la benne

- Lors du chargement
- L'arrimage de la cargaison
- Lors du déchargement
- Le renversement latéral
- Les obstacles en hauteur
- Le déchargement de matières granulaires

6. La circulation sur les chantiers de construction

- Règles générales
- Le maître d'œuvre
- Les manœuvres de recul
- Le signaleur de chantier
- L'alarme de recul

7. Conclusion

APPROCHE PÉDAGOGIQUE

Exposé et animation assistés d'une présentation PowerPoint. Exercices à l'aide du logiciel interactif Turning Point.

MATÉRIEL REMIS AUX PARTICIPANTS

- Livret du conducteur et de la conductrice de vrac
- Aide-mémoire « Le signaleur de chantier et les signaux pour les manœuvres de recul »
- Fiche de prévention « La circulation sur les chantiers de construction »
- Fiche de prévention « Procédure sécuritaire pour le déchargement des bennes basculantes »
- Fiche de prévention « Inspection du système hydraulique des bennes basculantes »
- Aide-mémoire « Règlement sur les heures de conduite et de repos - conducteurs de véhicules lourds (courte distance) »

ÉVALUATION

Examen

DURÉE

4 heures

ATTESTATION

Après la formation, chaque participant recevra une attestation indiquant la formation qu'il a suivie ainsi que la durée en format : 8,5" x 11". Ces attestations seront expédiées à l'employeur.



VIA PRÉVENTION